

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE50

présenté par

M. Léautey, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
et M. Léautey

ARTICLE 40

Au début de l'alinéa 17, supprimer les mots :

« Au regard du principe de non-lucrativité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.